Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261117-DE

VILLE DE
Ploufragan

**Département des Côtes d'Armor**
**Arrondissement de Saint-Brieuc**

# *COMMUNE DE PLOUFRAGAN*
## DELIBERATION
## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

**PRESENTS :** Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

**POUVOIRS** : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anthony DECRETON

**Membres en exercice** : **33**
**Présents : 30**
**Votants : 33**

### 2026-11-17 - Soutien à l'emploi associatif sportif – subventions 2027

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

**Vu** l'avis de la commission sport réunie le 21 octobre 2026 ;

**Considérant** que le Conseil départemental des Côtes-d'Armor mène depuis 1994 une politique favorisant la création et la pérennisation d'emplois associatifs, et que son aide est plafonnée à 8 000 € par emploi depuis 2020 ;

**Considérant** que la Ville de Ploufragan s'est associée à ce dispositif depuis 2007 en soutenant l'emploi d'éducateurs sportifs au sein de trois associations sportives : la section Basket de l'Amicale laïque, le Ploufragan Football Club et le Stade Ploufraganais Roller Skating ;

**Considérant** que ces emplois concourent au développement et à l'encadrement de la pratique sportive sur la commune, qui présente un intérêt public local ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE**, au titre de l'année 2027, une subvention de 8 000 € à chacune des associations suivantes, afin de participer à la prise en charge des coûts salariaux des postes d'éducateur sportif : la section Basket de l'Amicale laïque de Ploufragan, le Ploufragan Football Club et le Stade Ploufraganais Roller Skating, soit 24 000 € au total ;

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261117-DE

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2027 de la Ville, chapitre 65.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)